# ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 3 NOVEMBRE 2014

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue le 3 novembre 2014 à 19 h en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour soumettre le projet de règlement  $n^{\circ}$  1693-01 à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

#### Présences:

Les conseillers M<sup>me</sup> Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

# Absences motivées:

Les conseillers MM. François Séguin et Gabriel Parent.

#### Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M<sup>me</sup> Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

En début d'assemblée, le maire mentionne que le Conseil a adopté le 20 octobre 2014 le projet de règlement n° 1693-01. Il explique ensuite aux personnes présentes la nature de ce projet de règlement.

### Projet de règlement n° 1693-01 intitulé :

« Règlement abrogeant le Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Groupe Harden » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, les travaux de construction des entrées de services municipaux et le remplacement d'un ponceau sur le chemin Dumberry relatifs au "Projet d'élargissement du chemin Dumberry phases 1 et 2", y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes ».

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation des personnes habiles à voter.

À la suite des explications données par le maire, les personnes présentes qui souhaitent s'exprimer sur ce projet de règlement sont invitées à le faire.

Toutes les personnes qui souhaitaient s'exprimer sur ledit projet de règlement ayant eu l'occasion de se faire entendre devant les membres du Conseil, l'assemblée est levée à 19 h 01.

VILLE DE VAUDREUIL-DORION
Guy Pilon, maire
Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe